

FORMATION / LES DATES À VENIR  
ET NOUVEAU CYCLE DE FORMATION  
SUR LES HUILES ESSENTIELLES (P. 2)

FERMOSCOPIE / À SAINT-MARTIN  
DES-PRÉS UN JEUNE INSTALLÉ (P. 6)

TECHNIQUE / RÉFLEXIONS SUR LA  
FERTILITÉ D'UN SYSTÈME... (P. 7 ET 8)

# L'écho du Cedapa

N° 101 - MAI-JUIN 2012 - 4 €

## Et les shaddocks pompait...

Tel était le titre d'un célèbre film animé dans les années 75, plein de philosophie, accompagné de la voix inimitable de Claude Piéplu. Telle est peut-être aussi la devise de l'administration et de quelques organismes para-agricoles, concernant les changements de "normes azote", qu'on nous présente désormais comme une vérité, et en tout cas comme un fait acquis.

En effet, fort de mon expérience au CEDAPA et désireux d'aller un peu plus loin dans le système herbager, j'ai contracté en 2009 une MAE territoriale pour 5 ans. Au moment de la déclaration PAC, quelle n'a pas été ma surprise de recevoir un courrier me proposant de stopper mon engagement sans être pénalisé, du fait de l'augmentation des rejets azotés de mon troupeau pâturant\*. Moi qui pensais avoir une reconnaissance financière pour des pratiques un peu plus vertueuses... Allez comprendre !

D'autre part, en lisant le dernier numéro du magazine des adhérents du Contrôle laitier, j'ai trouvé sur la même page un reportage sur une exploitation herbagère, nous proposant un accompagnement vers plus d'herbe, et une invitation à diminuer drastiquement la sortie des vaches à moins de quatre mois pour respecter le plafond des 170 UN ! Cherchez l'erreur...

Il y a parfois de quoi décourager les plus motivés. Alors j'imagine ceux qui démarrent un système plus pâturant !

Finalement, c'est peut-être encore les Shaddocks qui ont raison quand ils déclarent : "Pour qu'il y ait le moins de mécontents possible, il faut toujours taper sur les mêmes".

CHRISTOPHE CARRO, SAINT-GOUENO

Tous les signataires de MAE ont reçu ce courrier les invitant à vérifier qu'ils sont toujours en mesure de répondre à leur engagement avec les nouvelles normes Corpen. Sinon ils peuvent, jusqu'au 31 juillet, arrêter leur contrat, sans avoir à rembourser les aides déjà perçues. (voir aussi page 3)

## La vacherie des normes CORPEN (page 3)

## Les zones humides (pages 4 et 5)



## **Café installation "travailler en collectif, s'associer en agriculture" le mardi 26 juin à 20h au bar le Soupçon à Saint Briec.**

Témoignages d'agriculteurs et intervention d'Hélène Paris (conseillère installation et relations humaines à la chambre d'agriculture) sur les différentes formes de travail en collectif en agriculture (l'association, la vente en collectif...), les avantages du travail en collectif, les points de vigilance pour que l'association fonctionne, soit bien vécue et dure dans le temps.

Contact : Jeanne Brault

## **Porte-Ouverte du groupe ECOPHYTO 2018 du CEDAPA, le 27 juin, au GAEC Nevezadur à Pommerit-le-Vicomte**

Au programme :

Stratégies de réduction des phytos et impacts sur l'exploitation  
Désherbage mécanique : choix techniques aux différents stades du maïs grâce à l'outil d'aide à la décision « Opti'maïs », résultats des itinéraires de désherbage testés, démonstrations de passages d'outils si la météo le permet. Contact : Maud Cloarec

## **Formation "Pratiquer la monotraite en élevage laitier" le 6 juillet secteur Saint Briec**

Intervention de Valérie Brocard (Institut de l'élevage) sur les conditions de réussite de cette technique et les conséquences sur les résultats du troupeau.

Contact : François Leray.

## **Finir ses bêtes de manière autonome en élevage allaitant, première demi-journée le jeudi 12 juillet.**

Objectif : analyser et réfléchir à l'autonomie alimentaire sur son élevage, notamment dans la finition.

La première journée sera consacrée à la culture de l'épeautre : visite de parcelles, intérêt zootechnique, intérêt de la culture en pur ou en association. Le contenu de la seconde demi-journée sera construit avec vous.

Coût : 49€ les deux demi-journées.

## **Utilisation des huiles essentielles en élevage laitier, à partir du 25 septembre**

Les huiles essentielles sont faciles à utiliser et apportent des réponses aux pathologies les plus courantes (mammites, etc.).

Programme sur 3 jours

**J1** : Apports théoriques pour appréhender l'aromathérapie et maîtriser l'utilisation des huiles essentielles pour soigner les mammites.

Remise d'un kit de démarrage (5 huiles essentielles à tester) de façon à pouvoir expérimenter rapidement ;

**J2** : Retour sur les traitements des mammites réalisés par les participants ; analyse et commentaires des résultats obtenus ; utilisation des huiles essentielles sur d'autres pathologies ou problématiques rencontrées en élevage ;

**J3** : Retour sur les nouveaux essais menés par chacun ; analyse et commentaires des résultats.

Intervenant : Michel Derval, conseiller en aromathérapie qui a assuré la formation d'une trentaine d'éleveur des Côtes d'Armor en 2011-2012.

Lieux et dates :

⇒ 1<sup>ère</sup> journée au niveau départemental

Le Mardi 25 Septembre 2012 au Centre Social à Plérin

⇒ 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> journée en deux groupes (les lieux seront définis en fonction de la répartition géographique des stagiaires)

« Groupe Est » du département:

- J2 : Mardi 23 Octobre 2012.

- J3 : Mardi 18 Décembre 2012.

« Groupe Ouest » du département :

- J2 : Jeudi 25 Octobre 2012.

- J3 : Jeudi 20 Décembre 2012.

Coûts : 147 € pour l'ensemble de la formation (sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants) hors achat kit « huiles essentielles » à la charge des participants. En revanche, un chèque de 49€ à l'ordre du GAB est nécessaire pour valider votre inscription.

**Date limite d'inscription : le vendredi 20 juillet 2012 (Inscription obligatoire, nombre de places limité)**

**Contact : Jérôme Loinard - CEDAPA**

**Guillaume Michel - GAB**

## **Utilisation des huiles essentielles en élevage allaitant, à partir du 18 septembre**

Les huiles essentielles peuvent apporter des réponses simples aux pathologies courantes (parasitisme, boiteries, toux, etc.).

Intervenant : Michel Derval, conseiller en aromathérapie qui a assuré la formation d'éleveurs allaitants en Bretagne, dans les Pays de la Loire ou en Poitou-Charentes entre 2006 et 2012.

Programme sur 2 jours

**J1** : Apports théoriques pour appréhender l'aromathérapie et maîtriser l'utilisation des huiles essentielles. Remise d'un kit de démarrage (5 huiles essentielles à tester) de façon à pouvoir expérimenter rapidement.

**J2** : Retour sur les soins réalisés par les participants ; analyse et commentaires des résultats obtenus. Elargissement du spectre d'utilisation des huiles essentielles sur les pathologies que vous rencontrez en élevage ;

Lieux et dates :

⇒ 1<sup>ère</sup> journée : le Mardi 18 Septembre 2012 (Guingamp)

⇒ 2<sup>ème</sup> journée : le jeudi 29 Novembre (le lieu sera défini avec vous)

Coûts : 98 € pour l'ensemble de la formation (sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants) hors achat kit « huiles essentielles » à la charge des participants. Inscription obligatoire avant le 20 juillet.

**Contact : Jérôme Loinard - CEDAPA**

## > journée technique



**Les agriculteurs du Trégor n'ont pas ménagé leurs efforts pour épauler Yann Le Merdy et Cécile Le Corfec (voir Echo n°99) pour l'organisation de la journée technique du Cedapa le 5 juin.**

Une centaine d'agriculteurs sont venus faire le tour de l'herbe à Louargat, où le CEDAPA proposait aussi quatre ateliers pour aller plus loin : sur les espèces et variétés prairiales, sur la vie du sol, sur les huiles essentielles, sur le travail du groupe Ecophyto 2018, et sur le groupe de travail sur la valorisation du lait herbager non OGM. Des ateliers un peu perturbés par le légendaire climat tempéré du Trégor.

Pour ceux qui n'ont pas pu y assister, vous pouvez consulter le reportage d'Armor TV du 15 juin, en ligne sur le site <http://www.armortv.fr>. Vous pourrez en même temps redécouvrir le reportage réalisé chez Ludovic et Manu Billard lors d'une précédente journée technique en 2010 !

## La vacherie des normes Corpen

*Expliquer l'inexplicable, c'est un peu la mission confiée aux techniciens des chambres d'agriculture lors de la porte ouverte de la station expérimentale de Trévez, sur l'atelier "Evolution des normes Corpen".*

Les faits : on passe d'une norme de 85 UN par vache laitière, à une norme variable en fonction du temps "passé à l'extérieur" et de la production par vache.

Temps de pâturage	Production par vache		
	< 6000 kg	6000 à 8000 kg	> 8000 kg
< à 4 mois	75	83	91
4 à 7 mois	92	101	111
> 7 mois	104	115	126

Les normes entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Pour les éleveurs qui ont plus de 75% de la SFP en herbe, il y a un délai de mise en application : les vaches "herbagères" restent à 95 UN jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

La production par vache se calcule en divisant la quantité de lait vendu (compta) par 0,92 puis par le nombre de vaches présentes en moyenne sur l'exploitation.

L'évaluation du temps à l'extérieur ? "Ce n'est pas encore clair". Ce sera un système déclaratif, sous forme de tableau, où l'éleveur devra indiquer mensuellement le nombre de journées-type :

- de pâturage total (20 heures à l'extérieur)
- de pâturage le jour seulement (8 heures)
- de transition (4 heures)
- 100% bâtiment

Une cinquième catégorie (pâturage de nuit seulement - 12h ?) pourrait être ajoutée. Quel contrôle sur cette déclaration ? "On n'a pas encore tous les éléments mais il faudra qu'il y ait une cohérence, en particulier sur la répartition entre azote maîtrisable et azote non maîtrisable". Si on a la moitié du temps déclaré en bâtiment, la quantité de déjections épandues devra correspondre. "A moins de 4 mois de pâturage, l'administration sera plus vigilante".

A l'origine de la norme, le contentieux de Bruxelles sur la directive nitrates. Un des points était le relèvement de la norme Corpen vaches laitières et la fin d'une norme unique pour toutes les vaches laitières\*. Néanmoins le choix des critères de modulation a été fait par la France.

Quel fondement scientifique du tableau proposé ? Les vaches qui mangent de l'herbe excrètent plus d'azote que les vaches qui consomment du maïs (si toutefois la complémentation azotée est bien ajustée). De plus, en bâtiment, les pertes gazeuses sont estimées à 25% de l'azote excrété, alors qu'au pâturage on considère que 100% de l'azote excrété est épandu. D'où une norme de rejet plus élevée pour une vache au pâturage. Ces normes ne tiennent en revanche aucun compte de la capacité de l'herbe à exporter de l'azote, bien supérieure à celle du maïs, d'où un risque de fuites d'azote moindre en système herbager.

La solution ? Pour les techniciens Chambre, seule une dérogation au plafond unique de 170 UN/ha SAU pour les systèmes herbagers peut redonner de la cohérence au système. Mais elle demeure hypothétique tant que le contentieux court : la France n'a à ce jour d'ailleurs pas déposé de demande de dérogation !

Ainsi la réglementation censée réduire la pollution azotée incite à des pratiques moins efficaces au niveau environnemental. Face à cette situation ubuesque, les éleveurs en colère ont leurs solutions : "rentrer les vaches à l'étable et affourager en vert, dénoncer les plans d'épandage, faire plus de maïs". Les

techniciens tempèrent : l'affouragement en vert est coûteux, une augmentation du temps de présence en bâtiment pourra amener à revoir les capacités de stockage. Enfin, une réglementation sur les rejets d'ammoniac est en discussion et pourrait pénaliser les systèmes peu pâturants... Néanmoins les leviers techniques proposés sont limités : "Avancer l'âge de vêlage des génisses de 30 à 24 mois et n'élever que les génisses nécessaires au renouvellement permet de gagner 20 à 25 UN/ha. Pour les élevages qui ont peu de surface accessible, il convient de ne pas mettre les vaches au pâturage quand il n'y a pas d'herbe à consommer".

\* ce n'est pas le seul point puisque le contentieux n'a pas été stoppé : l'Europe demande aussi davantage de garanties sur le respect de l'équilibre de la fertilisation.

### ANALYSE DE PATRICK THOMAS,

PRÉSIDENT DU CEDAPA

**Le CEDAPA, la FRCIVAM et le Réseau Agriculture Durable (RAD) sont mobilisés depuis des mois pour demander à ce que la norme ne varie pas en fonction du temps à l'extérieur.**

Dans les dernières semaines, les réseaux ont interpellé les candidats aux législatives, et écrit aux nouveaux Ministres de l'agriculture et de l'environnement, pour leur demander d'enlever la référence au temps à l'extérieur dans le tableau des normes Corpen vaches laitières, bref de ne garder que la ligne du milieu du tableau. Au delà du message exécrable et mensonger délivré aux agriculteurs, les arguments ne manquent pas :

- 1- La France est le seul pays européen à faire varier les normes en fonction du "temps de pâturage".
- 2- Le caractère scientifiquement indiscutable des normes est tout relatif. En fait, l'INRA propose des fourchettes de valeurs de rejets en fonction du temps de pâturage et de la production. Curieusement, les normes retenues sont proches du haut de la fourchette pour les animaux les plus pâturants et proches du bas, voire même en-dessous pour les moins pâturants ! Bref on charge les vaches à l'herbe en azote, pour mieux alléger celles qui restent en bâtiment.
- 3- Les attaques de Bruxelles sur cet arrêté rendent illusoire toute obtention d'une dérogation pérenne au plafond des 170 UN/ha

Difficile donc de comprendre la logique qui a prévalu à l'écriture de ces normes, à moins de regarder la question laitière plus globalement. La fin annoncée des quotas s'accompagne de perspectives commerciales à l'export. Cette augmentation de production se fera surtout dans les élevages industriels ou "hors sol", plutôt que dans les élevages herbagers fortement liés au sol. Une augmentation sensible du CORPEN sur ces élevages "hors sol", impacterait fortement leurs perspectives de croissance ; d'où l'idée de surévaluer les normes d'une partie des vaches, pour mieux sous-évaluer celles des autres, et ce, dans un double objectif : répondre favorablement à l'injonction de la commission européenne par une hausse moyenne significative des normes de 20 points tout en préservant le potentiel de développement de la filière lait. Bref certains intérêts économiques semblent avoir prévalu sur les exigences environnementales. Il semble bien que l'on sacrifie là nos systèmes herbagers sur l'autel du productivisme.

# Trouver l'équilibre entre déprise et intensification

*Les zones humides sont appelées à la rescousse pour reconquérir la qualité de l'eau. Ce dossier fait le point sur la définition des zones humides et les modes de gestion interdits, et souhaités. D'après le guide technique d'aménagement et de gestion des zones humides du Finistère\*\*.*

### C'est quoi une zone humide ?

Au sens de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, une zone humide se caractérise par « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année ».

Pour identifier une zone humide, le recensement repose sur la présence de l'un ou l'autre de ces critères : La présence d'une végétation caractéristique, ou des traces d'hydromorphie entre la surface et 50 cm de profondeur et se prolongeant ensuite (tourbe, tâches de rouilles ou gris-bleu, gley...)

Parler en général de zones humides, c'est un peu comme parler d'éleveurs herbagers. Bien sûr ils ont des points communs, mais il y a tout de même une sacrée diversité. Le terme de zones humides recouvre une grande variété de milieux. Le Finistère, à des fins de gestion opérationnelle, a par exemple distingué six grands types de zones humides, dont les zones humides littorales, les landes, tourbières et bas-marais, les prairies, etc...

Evidemment toutes ces zones humides remplissent diverses fonctions (régulation hydraulique, qualité des milieux / épuration, biologiques) et présentent des valeurs différentes (économiques, sociales et récréatives, culturelles et paysagères).

Un exemple : Les tourbières sont colonisées par des espèces végétales particulières, qui se sont adaptées à l'engorgement et à la pauvreté du substrat (sphaignes, joncs, laïches, linaigrettes et plantes carnivores). Leur intérêt est surtout écologique et biologique (faune et flore rares et remarquables) et hydrologique (prévention des inondations et soutien des étiages).

### Des prairies « pauvres » importantes pour la biodiversité

Néanmoins, à part dans les zones côtières et le Centre-Ouest Bretagne, quand on parle de zones humides, on fait d'abord référence, au niveau agricole, aux prairies humides.

On distingue deux grands types de prairies humides :

- Les prairies humides mésotrophes\* et eutrophes\*

Elles se développent sur sols hydromorphes, minéraux, riches à moyennement riches en éléments nutritifs. Elles se rencontrent essentiellement le long des cours d'eau et sur les sols hydromorphes des versants et des plateaux agricoles.

Des chargements importants en bétail tendent également à favoriser ce type de prairies eutrophes (tassement du sol, enrichissement en matière organique).

- Les prairies humides oligotrophes\*

Elles occupent des sols hydromorphes, pauvres en substances nutritives et présentent souvent un caractère acide (tout du moins sur le Massif Armoricaïn). Ces prairies sont en voie de raréfaction car elles ne se maintiennent que sur des secteurs ne subissant pas,

ou peu d'apports en nutriments. Souvent considérées comme peu productives, elles souffrent de déprise agricole ou, à l'inverse, sont converties en prairies intensives par drainage, fertilisation, etc. Evidemment leur pauvreté est à l'origine d'une bien plus grande diversité floristique que les prairies humides mésotrophes.

Bref, même si on a dit plus haut qu'il faut se garder de toute généralisation, la majorité de nos zones humides dans les Côtes d'Armor sont des prairies humides mésotrophes et eutrophes, qui présentent donc tendanciellement une flore banale et peu diversifiée : Jonc diffus (*Juncus effusus*), houlque laineuse (*Holcus lanatus*), cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), renoncule rampante (*Ranunculus repens*), renoncule âcre (*Ranunculus acris*), oseille des prés (*Rumex acetosa*), lotier des marais (*Lotus uliginosus*).

### Des prairies « riches », essentielles pour la dénitrification

Néanmoins ces prairies humides ne manquent pas d'intérêt. Elles maintiennent des corridors biologiques au bord des cours d'eau, peuvent présenter, tout de même, une certaine richesse floristique et faunistique. Elles participent à la prévention des inondations (expansion des crues, stockage temporaire d'eau) et au soutien des étiages (restitution progressive de l'eau en période de basses-eaux). Ces prairies "riches" participent enfin à l'épuration des eaux provenant du bassin versant amont, notamment en limitant les transferts de polluants vers les cours d'eau. Une zone humide maigre au sens agricole (prairie oligotrophe ou lande humide) n'a en effet qu'une contribution faible pour la dénitrification des eaux. Les prairies humides constituent aussi une composante essentielle de notre paysage, et accessoirement elles offrent aussi une herbe d'été fraîche pour nos troupeaux.

### Trouver l'équilibre entre déprise et intensification

Sauf cas particulier, dans le contexte environnemental breton, le rôle hydrologique et épuratoire de ces zones humides est prépondérant. Ce n'est pourtant pas cet objectif-là qui justifie l'entretien du couvert herbacé : les études actuelles montrent que la physiologie de la végétation - prairie de fauche ou saulaie par exemple - influe peu sur l'exportation d'azote.

Néanmoins, la production de fourrage, la protection d'espèces animales ou végétales, le cadre de vie militent pour le maintien de la prairie. Le type et la fréquence des interventions s'adaptent à ces objectifs :

- une fauche en fin de printemps tend à favoriser l'herbe et apporte un foin de qualité, alors qu'une fauche estivale ou automnale privilégie la diversité floristique et faunistique ;

# RÉGLEMENTATION

- deux fauches dans l'année (printanière et automnale), avec exportation des produits de coupe, permettent d'entretenir, voire de renforcer le caractère "pauvre" des sols (exportation de la matière végétale). Cette mesure doit s'accompagner d'une absence d'amendements extérieurs pour être efficace ;

- un chargement important en bétail (supérieur à 1,5 UGB/ha/an) tend à banaliser le couvert végétal, alors qu'un chargement trop faible (inférieur à 0,5 UGB/ha/an) peut s'avérer insuffisant pour conserver le caractère prairial de la parcelle.

La période d'intervention et les modalités de gestion sont également importantes : une intervention trop précoce sur prairie humide (interventions mécaniques sur des sols gorgés d'eau) ou un pâturage inadapté (mise à l'herbe trop précoce, chargements importants), peuvent avoir des conséquences difficilement réversibles, notamment pour les prairies les plus fragiles : tassement des sols, modification du cortège floristique, prolifération des joncs, etc. Le juste équilibre entre intensification et déprise n'est donc pas toujours évident à trouver.

*\* Un milieu pauvre en éléments nutritifs est dit oligotrophe ; un milieu riche en éléments nutritifs est dit eutrophe ; dans le cas intermédiaire, on qualifie le milieu de mésotrophe.*

*\*\* Le guide technique d'aménagement et de gestion des zones humides du Finistère est un outil développé par la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques (CAMA) avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.*

## Obligations en zones humides

**Il est interdit de détruire une zone humide**, c'est-à-dire de lui faire perdre son caractère humide. Il existe néanmoins une tolérance pour l'entretien des rigoles de drainage superficiel (voir encadré)

La directive nitrates donne quelques précisions supplémentaires :

- le **remblaiement et drainage** des zones humides (bas fonds et bords de cours d'eau,...) y compris par fossé drainant est interdit ;
- le **retournement des prairies permanentes en zones inondables** est interdit ;
- l'**enherbement existant** des berges de cours d'eau (ref. IGN) doit être maintenu sur une bande de 10 mètres de large.

## Les conséquences d'un classement en zone humide :

- il n'y a pas d'obligation de mettre en herbe une zone humide, même si c'est recommandé pour l'environnement... et pour les cultures.

Le plan d'action contre les algues vertes de la Baie de Saint-Brieuc prévoit une remise en herbe des parcelles humides aujourd'hui cultivées situées dans les

espaces stratégiques, c'est-à-dire en mesure d'intercepter une partie des flux de la nappe avant leur restitution au cours d'eau (objectif : 50% des terres remises en herbe en 2015, 100% en 2027)

La démarche est volontaire. Des mesures agro-environnementales adaptées, en fonction de l'assolement de la zone humide (culture ou non) ou de l'intérêt floristique de la prairie (prairie humide "banale" ou prairie "remarquable") peuvent aider la conversion et/ou l'entretien de ces parcelles en prairies. L'éligibilité des parcelles est définie par le diagnostic réalisé par les techniciens des bassins versants.

- l'identification d'une zone humide ne remet pas en cause systématiquement un éventuel classement en zone épandable d'une parcelle. Néanmoins, la directive nitrates rappelle que l'épandage des fertilisants est interdit sur les sols détrempés, inondés, gelés ou couverts de neige.
- Dans le Plan local de l'urbanisme, les zones humides devront être classées en zones non constructibles.

Pour en savoir plus  
[www.pays-de-saintbrieuc.org](http://www.pays-de-saintbrieuc.org) / SAGE/publication : zones humides

## Drainage superficiel et temporaire par des rigoles

Il existe en Finistère comme en Côtes d'Armor une « tolérance » pour l'entretien de rigoles en zones humides. Cette tolérance a fait l'objet d'une note de la DDTM du Finistère qui a été réalisée en concertation avec la Chambre d'agriculture. Les rigoles contribuent à un drainage temporaire superficiel de la zone humide.

La DDTM autorise donc l'entretien du réseau existant (rigoles d'une profondeur maximale de 20 cm et fossés périphériques), par curage dans le respect du profil initial, et le rétablissement ponctuel des réseaux existants. **Attention, en aucun cas, on ne peut approfondir les réseaux.**

Les rigoles ne doivent pas être mises en oeuvre ou maintenues sur des prairies ayant un intérêt patrimonial remarquable ou dans des contextes de reconquête de la qualité de l'eau car elles peuvent affecter la biodiversité et les fonctions dénitrifiantes des zones humides. Dans tous les cas, il est nécessaire de conserver une circulation d'eau relativement lente pour que les processus d'autoépuration puissent se faire.

# NOTES DE LECTURE



## « Le fis à papa chez les zonards », Denis Flageul, Editions Coop Breizh

Denis Flageul, installé à Lamballe, enseignant en lettres et co-organisateur du festival « Noir sur la ville », aussi auteur-compositeur et écrivain à ses heures, signe ici un polard dans la collection « Les enquêtes de Léo Tanguy », chez Coop Breizh. Cette collection propose à un auteur, à chaque fois différent, de faire évoluer le personnage de Léo Tanguy, « cyber-journaliste d'investigation », dans l'univers tentaculaire des faits divers souvent mortels en Bretagne. Léo Tanguy, la quarantaine, célibataire, mal rasé, un peu Colombo, enquête ici sur la mort suspecte d'un homme retrouvé dans le bassin du Légué suite à un concert punk qui

s'est déroulé à la « Fabrique », ancienne usine de Plérin et lieu de rassemblement de marginaux...

Lire aussi : Louarnig Gwaskell, dans « Mauvaises graines », embarque Léo pour Belle-lle-en-mer, devenue sanctuaire pour les semences de plantes non-OGM. Une enquête sur fond d'ultra productivisme agricole.

Thierry Daubrege « Océano police », propose à Léo de se pencher sur l'assassinat de Pierre Delacourt, un industriel brestois. En toile de fond : trafic de cocaïne, immigration clandestine et magouilles de transporteurs.

Site internet : [www.leotanguy.com](http://www.leotanguy.com)

## Installation : prendre un bon départ, c'est essentiel

Sébastien Jégou, après avoir été salarié au Contrôle Laitier, a travaillé au CEDAPA pendant un an et s'est installé en mai 2008 à Saint-Martin-des-Prés, en production laitière.



"Passer en SFEI, j'y pense tous les ans. Mais heureusement que je ne suis pas parti trop vite : 2010 et 2011 ont été deux années difficiles pour l'herbe". Pour le moment il s'est donc calé à 38 ha d'herbe, 15 ha de maïs et 27 ha de céréales. "J'ai 50 ares d'herbe par vache. En

SFEI, il me faudrait plus de surfaces en herbe et plus de fauche". Sébastien Jégou reste donc pour le moment en système "intermédiaire" : maximum d'herbe au printemps - son objectif est de fermer le silo 5 mois - et une ration d'hiver à base de maïs, principalement par souci de simplicité. "Je distribue du maïs et de l'enrubannage. Je ne veux gérer qu'un seul silo".

Aller sur un maximum d'herbe pâturée était une évidence pour Sébastien dès son installation : "je savais ce que je voulais ; c'est un système que j'apprécie et que mon père pratiquait déjà". La structure familiale (45 ha) lui semble trop petite pour son projet : "mon père avait une étable entravée. Il fallait faire un bâtiment neuf. J'ai repris une partie d'une ferme voisine (35 ha), céréalière, sans quota laitier".

### Petite reprise, mais un bâtiment à construire

Le projet d'installation est réfléchi économiquement. L'ensemble du foncier est loué, et sur la plupart des terres, Sébastien a même un bail de 18 ans. La reprise de l'exploitation se limite donc au cheptel et un peu de matériel : "finalement je suis parti de rien et ça a peut-être été un atout".

Le nouveau bâtiment s'éloigne du corps de ferme pour favoriser l'accès au pâturage des vaches laitières (environ 30 ha accessibles). Conception originale (des logettes en bois) pour un coût maîtrisé : "j'ai réfléchi le bâtiment pour que ça rentre dans le coût global que je m'étais fixé" (voir encadré). Les deux premières années, il démarre dans l'étable entravée paternelle dans l'attente du bâtiment ;

"ces deux années m'ont permis de traverser la crise laitière sans souci et même de conforter la trésorerie et d'autofinancer le bâtiment pour environ 35.000 euros".

#### La ferme

80 ha, dont 8 ha de prairies naturelles  
38 ha de prairies  
15 ha de maïs ensilage (28% de la SFP)  
27 ha de céréales  
277.000 litres vendus  
45 vaches laitières Normandes

% d'EBE sur produit : 41%  
Coût alimentaire : 64 euros / 1000 litres  
Coût concentrés : 30 euros pour 1000 litres  
650 kg de concentrés/vache  
6300 litres vendus / VL  
Prix de vente du lait : 372 euros/1000 litres  
(TB : 45,5 - TP : 35,5)  
EBE/1000 litres : 283 euros/1000 litres  
(Clôture comptable au 30 septembre 2011)

Pour le matériel, Sébastien fait le choix, dès l'installation, de la CUMA locale, avec chauffeur : "le choix de la CUMA n'est pas seulement économique. Il y a l'aspect proximité, le chauffeur de

la CUMA connaît ton parcellaire. Et tout le monde est servi dans les temps : y a pas un adhérent qui reste sur la touche". Néanmoins il juge l'intégration dans la CUMA pas évidente : "pour un jeune qui n'a pas trop de relationnel, ce n'est pas facile d'entrer dans un groupe. Les CUMA ne commencent à communiquer que quand elles ont besoin d'intégrer un nouvel adhérent".

Beaucoup de boulot ? "Pas autant que les voisins... et mon père me donne un coup de main chaque matin". Mais malgré la CUMA il reste des pointes de travail, car le chauffeur ne peut pas tout assurer au moment des semis de céréales, ou de maïs. Sébastien prend une semaine de vacances chaque année, accueille des stagiaires qui peuvent le remplacer quelques week-ends au besoin. "Dès que les annuités vont diminuer, je pense que plutôt de réinvestir, j'embaucherai pour libérer du temps pour la famille".



### Un bâtiment neuf à un coût maîtrisé

"Je souhaitais améliorer les conditions de travail et le confort des animaux, tout en contenant les coûts". Côté couchage, Sébastien Jégou opte d'emblée pour des logettes : "pour la propreté des vaches, la maîtrise sanitaire". Mais il choisit des logettes de la société Intrabois dans lesquelles on retrouve le concept "niches à vaches" des années 70, mais relooké : "j'ai été d'emblée séduit par le bois, c'est plus chaleureux et le concept permet d'intervenir facilement en auto-construction". L'aire de couchage est accolée à une aire d'alimentation raclée avec cornadis, qui sert aussi de parc d'attente pour les vaches. Autant de surface couverte économisée. "Le bâtiment logettes est adapté pour un système pâturant. Il pourrait manquer de volume l'été si les vaches passaient toute l'année dedans".

Côté traite, une salle de traite d'occasion fera l'affaire : "Achetée 10.000 euros, démontée par moi-même, et remontée par un professionnel : cela revient à moitié prix d'une neuve". Le bâtiment est fonctionnel, avec peu de grandes portées, d'aspect chaleureux et intégré au parcellaire.

Résultat : un coût global de 180.000 euros, soit 3600 euros par place (50 places). Un montant important, mais inférieur de 30% à la moyenne (chiffres 2009).

## Le retour au sol

Retour sur l'exploitation d'Erwan et Laurence Leroux, un système laitier géré à la néo-zélandaise à la pointe du Finistère (voir échos n°85 et 90). La sécheresse des deux dernières années, un passage en agriculture bio, une maturation de la réflexion : Erwan et Laurence Leroux ne mesurent plus désormais la productivité de leur élevage seulement à la quantité de matière utile produite à l'hectare (matières grasses et protéiques) mais calculent dans une optique de moyen - long terme. Et ça change... pas mal de choses.



L'objectif d'Erwan Laroux : « avoir pour la fin de ma carrière des prairies à flore équilibrée, et plus résistantes à la sécheresse ».

« Aujourd'hui je cherche à aller plus loin que la maximisation du lait produit par hectare, explique Erwan Leroux, éleveur laitier à Rosnoën. J'essaie de prendre en compte la productivité différée liée à l'amélioration de la fertilité de mon sol, donc à considérer la productivité à plus long terme ». Et cela d'autant plus que ses terres n'ont pas un grand potentiel agronomique et qu'en conversion bio il ne peut plus apporter d'éléments fertilisants. Il est de plus en plus convaincu qu'un sol bien vivant produit à moyen et long terme plus de santé animale, plus de santé pour le consommateur, et plus de rentabilité économique.

L'idée n'est cependant pas seulement de laisser faire la nature : « il s'agit d'accélérer les processus biologiques pour produire beaucoup sans intrants ».

Une des premières adaptations est de modifier la flore des prairies. « La diversité floristique est très importante : un grand nombre de plantes favorise aussi la biodiversité des micro-organismes du sol ». Une évolution qui doit remplir un double objectif : ne plus renouveler les prairies, et lui permettre, donc, de trouver « pour la fin de sa carrière » une flore équilibrée et d'avoir des prairies plus résistantes à la sécheresse. « Depuis notre installation, on a déjà progressé : en dix ans on a refait l'ensemble des prairies ». Mais les deux années passées ont été dures, puisqu'il a manqué chaque année 600 kg de MS de fourrage par vache, et que la production laitière a également diminué.

Jusqu'ici Erwan et Laurence renouvellent les prairies tous les sept-huit ans, parce qu'ils les jugent dégradées, moins productives (présence d'agrostis, peu de trèfle, baisse de la productivité). « Pour moi c'est lié à notre conduite du pâturage : on entre au stade 3 feuilles, et on sort très ras à 3,5 cm. La plante ne commence à reconstituer ses réserves qu'après le stade 2 feuilles :

on ne lui laisse probablement pas assez de temps pour le faire. Cette conduite marche bien quand ton sol n'a aucun problème - ou que tu peux corriger par de la fertilisation -, et que la terre est bien arrosée. Ici, ce n'est pas toujours le cas, alors il faut modifier les repères : rester en cycle court au printemps, mais allonger les rotations en été, aller jusqu'à 70-90 jours d'intervalle. Cela oblige les espèces prairiales à s'enraciner quand l'eau manque, et cela permet de ne plus piloter la prairie seulement en fonction du RGA et donc de laisser la place à d'autres espèces ».

Autre facteur pour Erwan de la faible longévité de ses prairies, « on utilise des RGA récemment sélectionnés pour un maximum de productivité dans un contexte où il ne manque de rien. Les espèces prairiales ont ainsi perdu une grande aptitude à mycorrhizer » (la mycorrhization est la modification des racines d'un végétal provoquée par la mycorrhize, champignon associé par symbiose à ses racines).

Erwan associe donc désormais, bien sûr des graminées et légumineuses adaptées au sol et à l'usage de la prairie, mais aussi des dicotylédones qui vont jouer diverses fonctions : chicorée et plantain sont riches en minéraux, résistants à la sécheresse (grâce à leur système racinaire pivotant très puissant) et ont des propriétés vermifuges... « Peu importe si les espèces disparaissent, elles auront joué leur rôle ».

### Diversité des espèces, et biofertilisation

Erwan travaille également sur la fertilisation du sol, et est en cours de formation (en Angleterre) sur la biofertilisation, un concept qui se développe chez les Anglo-saxons. « L'idée est de produire soi-même des micro-organismes favorables à la vie du sol, les multiplier et les épandre pour stimuler la fertilité du sol ». Concrètement, il peut s'agir de prélever des micro-organismes récoltés dans les bouses des vaches, et de les cultiver dans une solution nutritive à base d'eau, de lait et de mélasse.

Une autre piste est de favoriser l'aération des sols sous prairie par un travail mécanique type sous-soleuse, car si les micro-organismes ont besoin d'eau et de nutriments, ils ont aussi besoin d'oxygène : « Décompacter le sol juste en dessous des racines peut permettre au fur et à mesure un enracinement plus profond ».

Etre attentif qu'il y a au sol, c'est d'abord passer deux fois par an une demi-journée avec une pelle, pour aller faire des profils de sol. Car c'est là que débute le cycle microbien : « une exploitation agricole, d'un point de vue des microbes et des micro-organismes, c'est un cycle. Apporter un coup d'accélérateur au cycle c'est bien, mais ça ne sert à rien si à un autre endroit on freine ». Une réflexion qui les amène à interroger l'ensemble de leurs pratiques : l'homéopathie ou, plus souvent, les huiles essentielles remplacent désormais la plupart des traitements antibiotiques des vaches. Une approche globale que partagent les agriculteurs durables.

NATHALIE GOUÉREC, CEDAPA

## Des pâtures "médicinales"

Sur les 40 hectares de pâtures pour les vaches, Erwan intègre 2 à 3 ha de pâtures "médicinales" : un mélange de chicorée, plantain, cumin, persil, pimprenelle, achillée millefeuille, petit boucage, et des légumineuses (trèfle de Perse et trèfle hybride), un mélange commercialisé par Pinault. "Les vaches y passent tous les 30 à 35 jours en demi-ration, pour un petit coup de vermifuge, d'oligo-éléments". Cette prairie médicinale est une phase transitoire qui s'inscrit dans le renouvellement complet des pâtures vers des prairies plus diversifiées. Elle dure 18 mois et est suivie d'un mélange de crucifères "pour orienter les rhizobiums du sol", avant réimplantation de nouvelles prairies.

## Les nouvelles prairies implantées

Dans les sols lourds :

25 kg de graminées : RGA diploïde de précocité intermédiaire et peu remontant, fétuque élevée, ray-grass hybride (pour assurer une productivité pendant les deux premières années), pâturin des prés, fétuque rouge, fléole  
9 kg de légumineuses : trèfle blanc, trèfle hybride, trèfle violet, trèfle de Perse

Des dicotylédones : chicorée (choice et chico, deux variétés néo-zélandaises) à 1,5 kg/ha, plantain lancéolé (Boston) à 1,5 kg/ha, cumin, persil sauvage, pimprenelle, panais, achillée millefeuille...



La chicorée, ci-dessus en culture pure, avec son système racinaire en pivot.

## Renouvellement "rapide" de prairie : un exemple d'itinéraire technique qui maximise le pâturage

La pâture a été retournée en juin dernier (labour le moins profond possible)

A la mi-juin, semis d'un mélange avoine diploïde + avoine byzantine + trèfle d'Alexandrie

50 jours plus tard, les vaches ont pâturé. Il y avait environ 4 tMS/ha.

Avant qu'elles ne pâturent, Erwan a "épandu" des semences de colza fourrager. Puis les vaches ont pâturé, un pâturage à forte densité, pour que les vaches piétinent le couvert, ainsi restitué partiellement au sol (2,5 tonnes de MS valorisées au pâturage).

Le mois d'août a été sec, mais les résidus végétaux laissés au sol ont maintenu l'humidité, et le colza a germé.

Deux mois après, mi-octobre, il y avait 2,5 tonnes de MS à pâturer, colza et des repousses de trèfle d'Alexandrie.

Après pâturage, le mulch est resté derrière les vaches, et mi-mars les repousses de végétation ont été pâturées par les taries.

Puis passage d'un outil à dents à 6-7 cm, semis d'avoine à la volée, puis semis de la pâture avec un semoir classique.

« Je préfère un semis de printemps pour les pâtures, car j'ai des terres lourdes, riches en limons fins, qui se ferment quand elles se gorgent d'eau l'hiver. Au printemps, il y a certes le risque de manquer d'eau, mais la structure du sol reste ouverte pendant 9 mois ».

L'avoine est fauchée assez haut (pour ne pas couper l'herbe), en enrubbage, la première quinzaine de juin, pour avoir un pâturage début juillet.

## ANNONCES

### Recherche un(e) associé(e) en production lait, transformation et vente locale.

Gaec à 2 associés installés depuis un an, souhaite partager à 3 et développer son activité de production, transformation d'une partie du lait, et commercialisation de produits laitiers bios de vache, dans un contexte local dynamique.

La ferme : 33 vaches laitières sur 42 ha. Système herbager pâturant en agriculture biologique et 6 ha cultures. Fonctionnement en CUMA.

Contact : Gaec des Écotones, La Ville Boscher, 56380 GUER  
Tel : 06 72 61 14 97

### Recherche 4 à 5 ha de prairie pour installation d'une fraiserie biologique sur l'axe Caulnes-Dinan.

Etude toute proposition. Contacter Stéphanie Saliot tél : 02.56.18.90.34

### L'écho du CEDAPA (bimestriel)

2 avenue du Chalutier Sans Pitié, Bât. Groupama, BP 332, 22193 Plérin cedex  
02.96.74.75.50 ou cedapa@wanadoo.fr  
Directeur de la publication : Robert Hamon  
Comité de rédaction : Pascal Hillion, Joël Le Calvez, Michel Le Voguer, Laurence Le Métayer-Morice, Suzanne Dufour, Christophe Carro, Georges Etesse, Valérie Josset

Mise en forme : Nathalie Gouérec  
Abonnements, expéditions : Brigitte Tréguier

Impression : RoudennGrafik, ZA des Longs Réages, BP 467, 22194 Plérin cedex.

N° de commission paritaire : 1113 G  
88535 - ISSN : 1271-2159

### Bulletin d'abonnement à retourner avec votre règlement à

*l'écho du CEDAPA* BP 332 - 22193 PLERIN Cédex

Je m'abonne pour :

1 an (6 numéros)      2 ans (12 num.)

Nom : .....

Adhérent CEDAPA ou élève/ étudiant

18 €

27 €

Prénom : .....

Non adhérent, établissement scolaire

27 €

45 €

Adresse : .....

Soutien+organismes, entreprises

39 €

60 €

Commune : .....

Adhésion 2012

50 €

CP : ..... Tél : .....

(Chèque à l'ordre du CEDAPA, prix TTC dont TVA à 2,10%)

Profession:.....

J'ai besoin d'une facture

